

## **Motion : Une auberge pour Bougy.**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Voici déjà plusieurs années, suite au départ de l'ancienne tenancière de l'auberge communale, que Bougy ne bénéficie plus d'un tel établissement, outre le restaurant du Signal de Bougy.

Un préavis retiré au dernier moment par la Municipalité est, pour le moment, le seul semblant de déblocage de cette situation qui ne devait à l'origine n'être que temporaire. Depuis ce jour, aucune autre information ne nous a été divulguée quant à l'avancée d'un projet.

Etant convaincu du rôle social et convivial d'un tel espace, je suis donc persuadé qu'un établissement de type auberge ou pinte villageoise serait un atout pour Bougy et sa population et permettrait de ramener un peu de vie dans ce village qui a tant changé depuis quelques années.

De plus, son emplacement originel (parcelle n°1), semble rester une possibilité adéquate pour l'aménagement d'un nouvel établissement public.

Considérant la bonne situation financière actuelle de la Commune, et la Municipalité étant désormais intégralement en place, je suis certain qu'une solution pourra être rapidement trouvée afin de contenter tous ceux qui sont nostalgique d'un espace de rencontre dans notre village.

En conséquence, par cette motion et conformément aux articles 30 et suivants de la Loi sur les Communes, et 53 et suivants du Règlement pour le Conseil Général de Bougy-Villars, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de recréer un établissement public de type auberge ou pinte villageoise sur la parcelle numéro 1 et d'en faire une proposition dans ce sens au Conseil Général.

Fait à Bougy-Villars, le 24 juin 2018.

Florent Morandi

